

## **Séance du 18.03.2025**

### **Travaux bruyants Anzère : dérogation**

Le CC accorde à de l'immeuble ORION, AV3, sur la place du village, une dérogation de l'article 20 du Règlement de Police sur les travaux bruyants. Ils refont la couverture, l'isolation, l'étanchéité et la pose de panneaux solaires de l'immeuble. Les travaux débutent le 07.04.2025

### **Arrêt subvention pour l'achat de vélos électriques**

La directive relative à l'aide au financement pour l'achat d'un vélo électrique est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Elle avait pour objectif d'encourager la mobilité douce.

A l'époque, cette décision du CC était logique, dans l'air du temps afin d'encourager l'achat de ces vélos. La période du COVID a encore accentué cet intérêt pour la population ayentôte.

Par contre, force est de constater que cette mesure de soutien financier profite principalement aux loisirs et non pas à de la mobilité douce. C'est la raison principale qui justifie l'annulation de cette mesure de subventionnement. En place depuis 6 ans, elle aura en tous les cas permis à ceux qui le souhaitent d'acquérir un vélo électrique avec le coup pousse de la commune (10 % du prix d'achat pour un montant maximum de Fr. 400.00).

Le CC décide d'abroger la directive relative à l'aide au financement pour l'achat d'un vélo électrique au 30 avril 2025.

### **Taxateur officiel**

Le CC prend connaissance du courrier du 04.02.2025 de Mme Sandra Crettenand. Elle propose ses services en tant que taxatrice officielle de la commune d'Ayent.

Le CC décide de nommer Mme Sandra Crettenand, domiciliée à Anzère comme taxatrice officielle.

### **Edilité**

Le CC délivre et traite

- 2 autorisations de construire
- 1 annonce de panneaux solaires
- 1 demandes de préavis
- 1 demande de début anticipé de travaux

### **Subventions énergie**

En vertu du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables, le CC décide d'attribuer des subventions pour un montant de Fr. 64'480.00 (17 dossiers).

### **Subvention achat vélo électrique**

Le CC prend connaissance des demandes d'aide au financement pour l'achat de vélos électriques. Le montant de subvention se monte à Fr. 350.00.

Le montant versé pour 2025 se monte à Fr. 1'919.30.

## **Séance du 02.04.2025**

### **Travaux bruyants Anzère : dérogations**

Le CC accorde à l'Hôtel des Masques une dérogation de l'article 20 du Règlement de Police sur les travaux bruyants pour des travaux de démontage à l'intérieur du bâtiment à partir du 07.04.2025.

Le CC accorde au bureau Editech SA une dérogation de l'article 20 du Règlement de Police sur les travaux bruyants pour des travaux de sondage sur la place du village d'Anzère du 07.04.2025 au 09.04.2025.

### **Anzère Spa & Wellness SA**

Le CC prend connaissance du rapport de gestion 2023/2024 de la société. Les comptes d'Anzère Spa & Wellness SA, arrêtés au 31.10.2024, présente une perte de Fr. 17'671.00. L'exercice a enregistré une participation communale de Fr. 450'000.00.

Le CC prend également connaissance du budget 2024/2025.

Le CC accepte les comptes 2023/2024 tels que présentés. Il accepte de donner décharge aux organes de la société.

### **Place de l'Avenir à Anzère : suppression d'autorisation de parking pour camping-cars**

La proposition de suppression du parking des camping-cars à la Place de l'Avenir à Anzère découle des raisons suivantes :

1. Problème de stationnement  
Les camping-cars bloquent une grande quantité de places de stationnement, surtout en haute saison, tant en hiver qu'en été. Cela crée une situation difficile pour les résidents et les visiteurs. Cet hiver nous avons reçus plusieurs doléances pour l'accès privé au fonds de la place.
2. Non-homologation de l'espace pour ces véhicules  
Selon les services de l'environnement, cette place n'est pas homologuée pour recevoir ce type de véhicule. Cela pose des problèmes d'ordre réglementaire et de sécurité.
3. Problème de déneigement  
En hiver, les camping-cars gênent le déneigement de la place, ce qui rend la gestion de la neige encore plus compliquée et affecte la sécurité.
4. Problème de contrôle et de taxes  
De nombreux utilisateurs de camping-cars ne respectent pas l'obligation de payer les taxes associées à ce type de stationnement. Nous manquons de contrôle sur cette situation, ce qui crée des inégalités. Homologation de la signalisation en place ?
5. Aménagement  
Contrepartie pour les utilisateurs, eau, électricité, aménagement du sol lors de pluie, ...) ?

Notre commune dispose déjà d'un camping entièrement équipé, situé à seulement 3 minutes d'Anzère, capable d'accueillir un grand nombre de véhicules dans des conditions optimales. Cette infrastructure existante constitue une alternative idéale, permettant de répondre aux besoins des campeurs tout en évitant les désagréments liés au camping sauvage. En centralisant l'accueil des véhicules dans un espace aménagé, nous garantissons un cadre sécurisé, respectueux de l'environnement et conforme aux normes en vigueur, tout en optimisant les infrastructures déjà en place.

Depuis la pandémie, nous constatons une augmentation du nombre de vans, témoignant d'un engouement pour des séjours courts d'une à deux journées dans notre région. Dans ce contexte, il est essentiel d'aménager des emplacements dédiés au caravanning, notamment dans le secteur du barrage de Tseuzier, afin de répondre aux attentes des visiteurs et de leur offrir une expérience de qualité. La mise en place d'un groupe de travail afin d'améliorer la mobilité apparaît comme une démarche stratégique (identifier les besoins, élaborer des propositions adaptées, solutions innovantes : accueil, sécurité, respect de l'environnement).

Un aménagement permettra d'enrichir notre offre touristique, en particulier durant la période estivale, en proposant des infrastructures modernes et adaptées à cette clientèle. En valorisant le territoire et en diversifiant l'offre d'hébergement, nous renforcerons l'attractivité de notre région tout en améliorant l'économie locale.

Le CC décide de supprimer immédiatement l'autorisation de parking pour camping-cars sur la Place de l'Avenir à Anzère.

#### **Edilité : émoluments et frais**

Le CC décide d'augmenter de 20 % tous les tarifs figurant dans le Règlement communal fixant les frais et émoluments applicables aux demandes d'autorisation de construire homologué par le Conseil d'Etat le 26 septembre 2012.

#### **Abonnements Magic Pass 2025/2026**

Le CC fixe la participation communale de la manière suivante :

##### **Abonnement de ski / Télé Anzère SA**

| <u>Enfants</u>        | Prix       | à charge TAZ | à charge Commune | à charge Acheteur |
|-----------------------|------------|--------------|------------------|-------------------|
| Abonnement Magic Pass | Fr. 282.00 | Fr. 69.00    | Fr. 120.00       | Fr. 93.00         |

##### **Apprentis et étudiants jusqu'à 25 ans (25<sup>ème</sup> année comprise)**

|                       |            |          |            |            |
|-----------------------|------------|----------|------------|------------|
| Abonnement Magic Pass | Fr. 419.00 | Fr. 0.00 | Fr. 160.00 | Fr. 259.00 |
|-----------------------|------------|----------|------------|------------|

##### **Abonnement «Bains» / Anzère Spa & Wellness SA**

| <u>Enfants</u>                | Prix       | à charge ASW | à charge Commune | à charge Acheteur |
|-------------------------------|------------|--------------|------------------|-------------------|
| Abonnement Magic Pass "Bains" | Fr. 155.00 | Fr. 20.00    | Fr. 89.00        | Fr. 46.00         |
| Abonnement normal             | Fr. 250.00 | Fr. 30.00    | Fr. 130.00       | Fr. 90.00         |

##### **Apprentis et étudiants jusqu'à 25 ans (25<sup>ème</sup> année comprise)**

|                               |            |           |            |            |
|-------------------------------|------------|-----------|------------|------------|
| Abonnement Magic Pass "Bains" | Fr. 259.00 | Fr. 20.00 | Fr. 129.00 | Fr. 110.00 |
| Abonnement normal             | Fr. 390.00 | Fr. 40.00 | Fr. 180.00 | Fr. 170.00 |

La subvention communale doit être demandée dans les 3 mois qui suivent l'achat du Magic Pass.

#### **Edilité**

Le CC délivre et traite

- 1 autorisation de construire

#### **Subventions énergie**

En vertu du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables, le CC décide d'attribuer des subventions pour un montant de Fr. 36'452.00 (10 dossiers).

**Subvention achat vélo électrique**

Le CC prend connaissance des demandes d'aide au financement pour l'achat de vélos électriques.  
Le montant de subvention se monte à Fr. 646.95.

Le montant versé pour 2025 se monte à Fr. 2'566.20.